



Recommandations
de la
CIDSE
et de l' EAA

À qui profite l'Alliance?

Le G8 et l'émergence d'un régime d'entreprise mondial pour l'agriculture

} La cohérence des politiques en matière de droit à l'alimentation

} Notre vision pour une agriculture durable

} Comment garantir un processus légitime et inclusif

Mai 2013

Dans ce document

Résumé exécutif	3
Pour être à la hauteur de ses engagements, le G8 doit faire preuve de cohérence	4
Une vision mal inspirée	5
Processus: une question de légitimité	8
La Nouvelle Alliance au Mozambique, ou lorsque le diable se cache dans les détails	9
Conclusions et recommandations au G8	10
Références	13

À la veille du Sommet du G8 qui se tiendra au Royaume-Uni (Lough Erne, Irlande du Nord), les 17 et 18 juin 2013, ce document présente les points de vue et les recommandations de la CIDSE et de l'EAA sur la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique du G8.

Ce document a été rédigé par Gisele Henriques (CIDSE) et produit en collaboration avec l'Alliance œcuménique «Agir ensemble».

Contacts:

Gisele Henriques (auteur principal), CIDSE, henriques@cidse.org, +32 (0)2 233 37 54

Christine Campeau, Alliance œcuménique «Agir ensemble», ccampeau@e-alliance.ch, +41 (0)22 791 6080

Publié en mai 2013 par la CIDSE, Rue Stévin, 16, 1000 Bruxelles (Belgique)

Photo de couverture: Luca Sage

Traduit de l'anglais par Audrey Mouysset

Ce document est disponible en anglais, français et espagnol, aux pages:

www.cidse.org/resources/ et www.e-alliance.ch/en/s/resources/

Résumé exécutif

Le 17 et 18 juin 2013, le Royaume-Uni accueillera le prochain Sommet du G8 à Lough Erne (Irlande du Nord). Un sommet sur l'alimentation et la nutrition se tiendra la semaine précédente.¹ Il s'agit là d'une opportunité pour placer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au centre des priorités mondiales et pour parvenir à une cohérence des politiques en réalisant un lien avec les initiatives du Comité de la Sécurité alimentaire mondiale (CSA) des Nations unies, la principale plate-forme internationale traitant des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Selon les mots de David Cameron, Premier ministre du Royaume-Uni et hôte du Sommet, la réunion de Lough Erne constitue une opportunité, pour le G8, de continuer à s'appuyer sur les engagements précédents pour éradiquer la faim en «libérant le pouvoir du secteur privé»². Figurent à l'ordre du jour des points tels que le développement du commerce, le respect des obligations fiscales, la promotion d'une plus grande transparence, ainsi que la *Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique*.³ Bien qu'ils accueillent favorablement l'objectif que s'est fixé l'Alliance de «sortir 50 millions de personnes d'Afrique subsaharienne de la pauvreté au cours des dix prochaines années», les organisations de la société civile (OSC) et les mouvements sociaux sont sérieusement préoccupés par l'approche adoptée par la Nouvelle Alliance, promue comme un «engagement des pays du G8, des pays africains et du secteur privé à soutenir le développement, notamment par le biais des petites et moyennes entreprises (PME) qui participent au bon déroulement des stratégies de sécurité alimentaire au niveau local, national et régional, la CIDSE et l'Alliance œcuménique «Agir ensemble» (EAA) – qui représentent, à elles deux, près de 100 organisations de développement chrétiennes œuvrant à la justice sociale et à la concrétisation du droit à l'alimentation – sont préoccupées par le principal objectif de cette Nouvelle Alliance qui consiste à créer des conditions solides pour l'investissement des entreprises dans le secteur agricole africain. Nous craignons, en effet, que la Nouvelle Alliance risque, avant tout, de faire office de vecteur d'accès au marché pour les entreprises multinationales, ouvrant la voie à une extension de leur emprise sur les marchés africains et de leur contrôle sur les ressources du continent.

Nous sommes profondément préoccupés par la vision et l'approche de la Nouvelle Alliance, qui considère la sécurité alimentaire depuis la perspective du marché, et non pas comme un droit humain. Nous pensons que cette initiative ne prévoit pas les mesures nécessaires pour éradiquer la faim et qu'elle pourrait même potentiellement compromettre certains progrès réalisés. Cette note d'information met en exergue ce que nous considérons être les principaux problèmes et risques liés à la Nouvelle Alliance, ainsi que nos recommandations clés. L'analyse et les recommandations sont structurées autour de trois thèmes centraux: 1) la cohérence, 2) la vision, et 3) le processus.

Nous exhortons les pays du G8 à respecter leurs engagements en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en délaissant la priorité accordée aux entreprises pour agir en faveur des populations. Les recommandations clés à cet effet sont détaillées dans le document; elles incluent de:

- }] Veiller à ce que les politiques consacrent résolument le droit à une alimentation adéquate et à garantir la cohérence de la gouvernance mondiale, en accordant une place centrale au Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations unies,
- }] Faciliter la transition vers une agriculture durable réelle, par le soutien aux modèles de production agroécologiques⁴ et aux marchés locaux, en leur qualité de principale voie permettant d'atteindre le développement économique, et
- }] Orienter le soutien vers les producteurs d'aliments à petite échelle – notamment les femmes – et garantir
 - a) leur autonomisation et b) leur accès aux ressources productives et leur contrôle.



Qu'est-ce que la Nouvelle Alliance?

Suite aux crises alimentaires de 2007 et 2008, les donateurs du G8 firent la promesse d'éradiquer la faim dans le monde, ce qui donna lieu, en 2009, à l'adoption de l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire. Les donateurs s'engagèrent à mobiliser 22 milliards d'USD sur trois ans, afin d'encourager la mise en place de «plans nationaux en matière d'agriculture, assortis d'une stratégie coordonnée globale». En mai 2012, alors que seule la moitié des fonds promis à L'Aquila avaient été déboursés, le Président des États-Unis, Barak Obama, dévoila les plans pour mettre en place une Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique.

La Nouvelle Alliance est un partenariat entre le G8, l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), son Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), les gouvernements de six pays africains et près de 45 entreprises (pour la plupart des multinationales et quelques entreprises africaines). Lors de son lancement, à Camp David en mai 2012, étaient regroupés la Tanzanie, le Ghana et l'Éthiopie, rapidement suivis par le Mozambique, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Au fil du temps, il est prévu que l'Alliance soit étendue à tout pays africain désireux d'y adhérer.

L'objectif de l'initiative est de stimuler une «croissance économique solide et inclusive»⁵ pour le secteur agricole africain, en mettant l'accent sur «l'accélération de l'apport de capitaux privés»⁶ en faveur de l'agriculture en Afrique. Les mécanismes utilisés pour cela incluent: l'élaboration d'accords de coopération avec les pays d'accueil, le développement de nouveaux outils en vue de mobiliser les capitaux privés et de gérer les risques, la conception de plans d'investissement nationaux et la mobilisation et l'exploitation des capacités des partenaires privés. Le secteur privé s'est jusqu'à présent engagé à investir 3,5 milliards d'USD dans ce sens.

Pour être à la hauteur de ses engagements, le G8 doit faire preuve de cohérence

Au fil des ans, les pays du G8 ont multiplié les promesses pour éradiquer la faim. Parmi ces engagements, figurent les *cinq Principes de Rome*⁷, convenus lors du Sommet mondial de l'alimentation de 2009, et les *Déclarations de Paris*⁸, *Accra* et *Busan*, qui appellent les donateurs à élaborer des plans d'aide basés sur les besoins des pays bénéficiaires et à travailler de manière coordonnée pour garantir l'efficacité. En outre, les pays du G8 ont également approuvé les *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate*, ainsi que la réforme du CSA. Le CSA réformé œuvre expressément à aider les gouvernements à garantir le droit à une alimentation adéquate de leurs populations. En 2012, le CSA a négocié et approuvé le *Cadre stratégique mondial* (GSF): ce cadre global vise à fournir des orientations aux États et à les assister dans la coordination d'actions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document constitue un pas en avant dans la promotion d'une nouvelle gouvernance de l'alimentation, de l'agriculture et de la nutrition, par la réaffirmation des obligations des États à protéger, promouvoir et concrétiser le droit à l'alimentation. Un autre document important a été approuvé par les pays du G8, en 2012; il s'agit des *Directives volontaires*

pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Cet accord international historique, négocié par les États, fournit des orientations concernant les modalités de gestion des droits fonciers et des droits d'accès – deux éléments clés pour la production d'aliments. Ces Directives recommandent que des mesures préventives soient mises en place pour protéger les droits fonciers des populations locales contre les risques découlant des acquisitions de terres à grande échelle.

Outre ces importants efforts à l'échelle internationale, les pays du G8 se sont également engagés en faveur de cadres servant de guides à l'engagement auprès du secteur privé, tels que les *Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*. Ces Principes soulignent le devoir des États à protéger les citoyens et à traiter les violations des droits humains perpétrées par les entreprises. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un instrument parfait, ce cadre définit d'importants éléments pour garantir une diligence raisonnable des entreprises à l'égard des droits humains⁹, afin de répondre aux effets néfastes de leurs activités. Le respect de ces Principes directeurs devrait être considéré comme une norme

minimale¹⁰ pour les États et les entreprises, en vertu des obligations qui leur incombent.

Ces cadres internationaux représentent des engagements forts de la part des pays du G8, qui, s'ils sont mis en œuvre de manière cohérente, ont le potentiel de constituer une réelle avancée vers l'objectif d'éradiquer la faim. Les pays du G8 devraient donc d'abord veiller à la mise en œuvre efficace de leurs engagements en faveur des cadres mentionnés précédemment. La CIDSE

et l'EAA craignent que l'approche sous-jacente de la Nouvelle Alliance marginalise nombre de ces initiatives, voire même compromette les engagements antérieurs des pays du G8. Pour ces raisons, nous redoutons que la Nouvelle Alliance soit une menace pour la concrétisation progressive du droit à l'alimentation en Afrique. Si le G8 entend garantir la légitimité de ses interventions dans la gouvernance mondiale de l'alimentation, il se doit, au moins, de veiller au respect de ces normes existantes et mondialement reconnues.

Une vision mal inspirée

L'insécurité alimentaire est un problème à la fois politique et structurel.¹¹ Nous pensons que les défis auxquels nous sommes confrontés sont complexes, et qu'ils revêtent plusieurs dimensions; de plus, les causes profondes de l'insécurité alimentaire doivent être correctement traitées, pour avancer de manière significative vers l'éradication de la faim. La seule augmentation de la production d'aliments constitue une approche trop restreinte: les politiques qui entravent l'accès des personnes à une alimentation adéquate doivent également être examinées. Nous sommes d'avis que l'approche adoptée par la Nouvelle Alliance, couplée à la recherche d'une nouvelle Révolution Verte en Afrique, risque réellement de proposer des solutions inadaptées et inappropriées à la faim dans le monde, ce qui pourrait porter un sérieux préjudice, à long terme, aux producteurs d'aliments à petite échelle.

Parmi ces risques majeurs figurent:

- 】 L'augmentation de la concentration et de l'accaparement des terres,
- 】 L'incitation à l'application de modèles de production à grande échelle, tournés vers les monocultures et entraînant de graves conséquences pour l'environnement, y compris la dégradation des sols,
- 】 L'accent sur les cultures d'exportation ou les marchés lucratifs, susceptibles de laisser les agriculteurs à la merci de la volatilité des prix des denrées internationales,
- 】 La facilitation du recours à une main-d'œuvre saisonnière, imprévisible et mal rémunérée, par le biais de systèmes d'agriculture contractuelle,
- 】 L'encouragement de la consolidation du pouvoir sur les marchés d'intrants,
- 】 La propagation d'une perte de biodiversité agricole, notamment en matière de semences, et
- 】 Le frein mis à l'exécution par les États de leurs engagements publics en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, reléguant ainsi cette tâche aux entreprises.

D'aucuns considèrent l'Afrique comme la «dernière frontière»¹² des marchés alimentaires et agricoles mondiaux. Selon un rapport de la

Banque mondiale (2013)¹³, «l'agriculture et l'agro-industrie à elles deux réunies devraient représenter, d'ici 2030, une valeur totale d'1 billion d'USD en Afrique subsaharienne (contre 313 milliards d'USD en 2010), raison pour laquelle elles devraient être placées en haut de la liste des priorités en matière de développement et de transformation économiques.» La Nouvelle Alliance vise à faciliter les opportunités offertes aux investisseurs pour tirer profit du marché inexploité que propose l'Afrique. Le risque d'une telle approche découle de l'incertitude quant à la mise en place de mesures préventives suffisantes pour garantir que les décisions d'investissement soient guidées par les besoins des communautés, plutôt que par les acteurs transnationaux et les entreprises, qui recherchent principalement le profit.

Les pays africains ayant ratifié la Nouvelle Alliance sont tenus de «préciser leurs politiques dans le but d'améliorer les opportunités d'investissement.»¹⁴ Les États doivent notamment faciliter l'investissement et fournir un climat commercial positif en atténuant les risques, en garantissant un accès et des informations sur les marchés locaux (plus particulièrement pour les semences, les engrais et les pesticides), ainsi qu'en facilitant les transactions foncières.¹⁵ En vertu de son Cadre de coopération, la Côte d'Ivoire s'engage, par exemple, à «réformer ses lois foncières et à mettre en œuvre d'autres changements pour faciliter l'investissement privé étranger dans le domaine agricole. En échange, le pays est censé recevoir des centaines de millions de dollars d'aide humanitaire, et pouvoir compter sur la promesse de huit entreprises étrangères et de leurs partenaires locaux d'investir près de 800 millions d'USD dans le développement de fermes rizicoles à grande échelle.»¹⁶

Dans le cadre du processus de développement de la Nouvelle Alliance, des forums pour les investisseurs nationaux ont été organisés pour établir des Cadres de coopération pour chaque pays. C'est principalement par le biais de ces cadres que sont élaborées les politiques. En exhortant



les pays à réorienter leurs politiques alimentaires nationales pour répondre aux recommandations de la Nouvelle Alliance, nous pensons que l'initiative réintroduit *de facto* la notion de conditionnalité, devenant ainsi le nouveau visage de l'ajustement structurel.¹⁷ L'objectif que se fixent ces cadres consiste à aligner les activités de la Nouvelle Alliance sur les priorités et les engagements des pays en vertu du PDDAA¹⁸, tels qu'une «répartition plus équitable des richesses pour les populations locales» et «une production agricole respectueuse de l'environnement».¹⁹ Nous redoutons cependant que l'accent placé par la Nouvelle Alliance sur les entreprises reflète tout d'abord une aspiration à ouvrir les marchés africains. Nous craignons qu'une telle intention ne soit guidée par un modèle de développement orienté vers la croissance, plutôt que par un effort visant à augmenter la capacité de l'Afrique à se nourrir elle-même, d'une manière à la fois écologique et tournée vers le développement économique local et la liberté des populations à décider des politiques de sécurité alimentaire qui les concernent. Il existe également un risque que ces initiatives entraînent un accaparement des terres²⁰ et finissent par affaiblir la vision du PDDAA²¹.

Nous pensons que l'orientation de la Nouvelle Alliance en faveur du secteur privé suppose deux problèmes supplémentaires vis-à-vis de l'État. Tout d'abord, il existe un risque réel qu'elle menace l'auto-détermination et la souveraineté des États africains, en les laissant à la merci des accords d'investissement. Selon Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, les pays devraient être en mesure de conserver les flexibilités politiques nécessaires pour isoler les marchés nationaux de facteurs externes susceptibles d'exacerber l'insécurité alimentaire.²² L'imposition de conditions et l'encouragement des États à modifier leurs législations nationales pour répondre aux recommandations de la Nouvelle Alliance constituent deux pratiques dangereuses, dans la mesure où elles pourraient lier les États à des accords interférant avec des engagements précédents à garantir le droit à l'alimentation. De plus, nous pensons que le rôle du secteur public dans l'agriculture pourrait être affaibli, les États devenant de plus en plus dépendants des entreprises pour combler leurs lacunes en matière de financement. Étant donné que les acteurs du secteur privé sont tenus de rendre des comptes, avant tout, à leurs actionnaires, dont l'objectif premier est la génération de profits,²³ cette stratégie soulève quelques questions quant à la compatibilité de leurs intérêts avec la lutte contre la faim et la pauvreté. Selon Olivier De Schutter, «l'un des dangers potentiels de l'aide au développement, et notamment des projets menés par le secteur privé, est que les objectifs de réduction de la pauvreté et

de développement rural soient relégués derrière l'augmentation de la production de denrées agricoles.²⁴» Pouvons-nous garantir que les conflits d'intérêts ne l'emportent sur les droits humains et la sécurité alimentaire de millions de personnes ?

La mainmise des entreprises sur les semences d'Afrique illustre certains des risques de la Nouvelle Alliance. L'une de ses initiatives, le *Scaling Seeds and Other Technologies Partnership*, vise à augmenter «l'adoption des variétés de semences améliorées, des engrais et des autres technologies, à aider les pays à définir des objectifs crédibles concernant les produits agricoles prioritaires pour les 10 prochaines années et à développer des feuilles de route pour les actions du secteur public et privé, nécessaires pour atténuer les contraintes à l'adoption de technologies spécifiques.»²⁵ À l'heure actuelle, les producteurs d'aliments à petite échelle d'Afrique conservent 60 à 70 % des semences (de maïs) dans les exploitations agricoles, tandis qu'ils se procurent les 30 à 40 % restant auprès de proches, de voisins et d'autres sources au sein de la communauté, par le biais des réseaux de semences informels.²⁶ Ces semences sont des variétés à pollinisation ouverte, qui permettent aux paysans de conserver et de sélectionner les meilleures, plus résilientes et adaptées à leurs conditions. Cette initiative exige des pays qu'ils adaptent leurs politiques, afin que les semences hybrides, pour la plupart stériles, puissent être vendues aux agriculteurs, menaçant ainsi de sonner le glas des systèmes informels traditionnels.

Une autre source de préoccupations est liée aux instruments devant être utilisés pour mesurer les avancées réalisées. Dans l'ensemble des études de cas menées jusqu'à présent, les indicateurs politiques déterminant l'adhésion aux conditions de l'Alliance incluent une amélioration de leur score pour l'indice Doing Business²⁷, une augmentation de la valeur monétaire des nouveaux investissements du secteur privé dans l'agriculture et une hausse de la part des investissements privés dans la production commerciale et la vente de semences. Nous considérons ces mesures comme problématiques, étant donné qu'elles ne témoignent pas d'avancées réelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'utilisation de l'indice Doing Business de la Banque mondiale pour mesurer les avancées réalisées est particulièrement problématique. Le Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale a lui-même indiqué, dans un rapport de 2008, que l'indice Doing Business crée des préjugés en faveur de la déréglementation, surestime ses conclusions et n'indique «aucune relation significative d'un point de vue statistique» entre ses indicateurs et la croissance économique au sens large, et encore moins des améliorations du bien-être national.²⁸

En conclusion, la vision et l'approche de la Nouvelle Alliance ont révélé jusqu'à présent plusieurs défaillances. Tout d'abord, tout indique que la Nouvelle Alliance met l'accent sur la promotion des modèles de production industrielle à grande échelle dans le but d'initier une Révolution Verte en Afrique, malgré les preuves démontrant les impacts nocifs de la Révolution Verte en Asie, qui a conduit à une grave dégradation de l'environnement, à une concentration des terres, à un creusement de la dette, à une aggravation de la division entre les classes parmi les agriculteurs²⁹ et à la marginalisation des petits agriculteurs. Deuxièmement, malgré le prétendu respect des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, nous nourrissons de graves inquiétudes quant aux modalités selon lesquelles les transactions foncières sont facilitées, notamment concernant le fait que «la terre est souvent utilisée comme garantie, ce qui pourrait porter atteinte à la souveraineté des États africains et, dans le pire des cas, générer des déplacements massifs de populations»³⁰. L'intention de lancer une Initiative mondiale pour la transparence foncière

lors du Sommet du G8 qui aura lieu au Royaume-Uni a été divulguée au mois de mars 2013. Bien que cette initiative ne soit pas directement liée à la Nouvelle Alliance, elle pourrait avoir des répercussions significatives sur les acquisitions de terres en Afrique. Les organisations de la société civile et les mouvements sociaux redoutent que cette initiative fragilise les Directives volontaires³¹ et compromette leur mise en œuvre dans le continent. Enfin, l'initiative prétend agir dans l'intérêt des producteurs d'aliments à petite échelle en les incluant aux chaînes de valeur. Cependant, ces dernières sont souvent dominées par de grandes et puissantes multinationales. Ces entreprises semblent représenter la plus grande partie des volumes d'investissement engagés, ce qui soulève des questions fondées concernant l'identité des bénéficiaires réels de ces investissements. En l'absence de mesures préventives et de mécanisme de redevabilité, la Nouvelle Alliance risque de promouvoir les intérêts du secteur privé au détriment de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance de millions de petits agriculteurs. Ces mêmes agriculteurs que le G8 entend sortir de la pauvreté.

La souveraineté alimentaire: un cadre pour l'auto-détermination et la concrétisation du droit à l'alimentation

La souveraineté alimentaire est un cadre politique qui aborde les causes profondes de la faim et de la pauvreté en réorientant le contrôle de la production et la consommation d'aliments dans le cadre de processus démocratiques enracinés dans des systèmes alimentaires localisés. Elle englobe non seulement le contrôle de la production et des marchés, mais aussi l'accès et le contrôle des personnes sur la terre, l'eau et les ressources génétiques. Elle suppose la reconnaissance et l'autonomisation des personnes et des communautés pour réaliser leurs droits économiques, sociaux, culturels et politiques et répondre à leurs besoins en matière de choix alimentaires, d'accès et de production d'aliments. Elle est définie comme:

«Le droit des peuples à définir leur propre alimentation et agriculture; à protéger et réguler la production agricole nationale et le commerce afin d'atteindre des objectifs en termes de développement durable; à déterminer leur degré d'autosuffisance; à limiter le dumping de produits sur leurs marchés. La souveraineté alimentaire ne remet pas en cause le commerce, mais promeut la formulation de pratiques et de politiques commerciales servant le droit à l'alimentation des peuples, ainsi que leur droit à disposer de denrées alimentaires produites de manière sûre, saine et dans le respect de la durabilité environnementale.»

La souveraineté alimentaire inclut:

- 】 Le droit des agriculteurs et des paysans à produire des aliments, et le droit des consommateurs à décider librement de la nature et de la provenance des aliments qu'ils consomment,
- 】 Le droit des pays à se protéger des importations de denrées agricoles et alimentaires à prix bradés,
- 】 La participation active des personnes et de leurs organisations à l'élaboration des politiques agricoles nationales, et
- 】 La reconnaissance des droits des femmes et de leur rôle central dans la production d'aliments.

Étant donné qu'elle garantit l'accès des producteurs aux ressources productives, ainsi que leur contrôle sur ces dernières, la souveraineté alimentaire encourage également une gestion responsable, ce qui génère le recours à des modèles de production plus durables. La souveraineté alimentaire, le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire sont, par conséquent, trois outils importants et complémentaires pouvant aider les gouvernements à lutter contre l'insécurité alimentaire.

Le contenu de cet encadré est extrait de la publication «Food Sovereignty: Towards democracy in localised food systems», de Michael Windfuhr et Jennie Jonsén. FIAN International (2005).



Processus: Une question de légitimité

Le Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale des Nations unies (CSA), en sa qualité de principale plate-forme internationale et intergouvernementale de gouvernance inclusive en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, constitue l'organe de prise de décisions à qui incombe légitimement le rôle de guider les politiques internationales et de coordonner les actions. Son rôle central est essentiel pour assurer la cohérence des politiques et éviter leur fragmentation. Née d'un partenariat entre le G8 et l'initiative *Grow Africa*³², la Nouvelle Alliance risque, de par sa nature, d'accorder trop d'influence aux puissants acteurs du secteur privé, lesquels ne sont pas tenus au même niveau de redevabilité que leurs homologues gouvernementaux. Contrairement aux pays du G8, les entreprises ne sont soumises ni à des cadres juridiques décisifs, ni à des accords de coopération au développement, tels que les cinq principes de Rome ou la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. La CIDSE et l'EAA craignent que les résultats positifs susceptibles de découler de la Nouvelle Alliance puissent être exclusivement liés aux résultats constituant l'objectif clé des entreprises (à savoir la génération de bénéfices, le gain de parts de marché, l'extension des réseaux de distribution, la captation de nouveaux partenaires financiers, la fidélisation de la clientèle et la maximisation de la reconnaissance de la marque). Fondamentalement, le risque qui se pose est que de puissants investisseurs nationaux ou multinationaux ne s'emparent du marché et ne laissent aux plus pauvres que des sols appauvris et des ressources en eau épuisées.

Il est tout aussi préoccupant que la Nouvelle Alliance ait l'intention d'appliquer, dans ses programmes, les *Principes pour un investissement agricole responsable* (PIAR)³³. En effet, ces Principes sont le fruit d'une initiative conjointe de la FAO, du FIDA, de la CNUCED et de la Banque mondiale, qui n'a jamais été approuvée par le CSA et a fait l'objet de nombreuses critiques de la part des organisations de la société civile (OSC), des mouvements sociaux et de nombreux gouvernements nationaux. La priorité doit être donnée aux *Principes pour un investissement*

agricole responsable (iar) en cours d'élaboration par le CSA, si l'on entend réellement disposer de politiques cohérentes s'appliquant, de manière homogène, à l'ensemble des parties prenantes. Comme l'ont déclaré les OSC et les mouvements sociaux lors de la 39^e session du CSA, «la souveraineté et la sécurité alimentaires de l'Afrique ne peuvent pas être assurées par une coopération internationale qui ignore les cadres politiques définis avec la participation des paysans et des producteurs du continent»³⁴.

La prédominance des acteurs du secteur privé étranger engagés dans la Nouvelle Alliance risque fort d'empêcher la tenue d'un dialogue ouvert et participatif au sein d'un large éventail de parties prenantes auquel pourraient participer les producteurs d'aliments à petite échelle eux-mêmes. Pour ce qui est du processus, les cadres de coopération de la Nouvelle Alliance ont été élaborés sans la participation des OSC et des mouvements sociaux africains, lesquels ont exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis de leur exclusion, dans une lettre ouverte adressée au G8³⁵. Ils y soulignent que la lutte contre la faim doit compter avec la participation des populations les plus touchées et avec la collaboration non seulement des groupes d'OSC internationaux les plus grands, mais aussi des groupes locaux, qui sont les mieux à même d'influencer et de surveiller la situation sur le terrain. Jusqu'à présent, la fonction qu'entend attribuer la Nouvelle Alliance aux petits producteurs semble tenir davantage à un simple rôle dans des systèmes d'agriculture contractuelle qu'à les considérer comme un acteur principal et un partenaire à part entière de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Cette exclusion rejoint la position plus générale défendue par la société civile et les mouvements sociaux locaux au sujet du manque de transparence des activités de la Nouvelle Alliance dans leurs pays respectifs. Dans ce contexte, la mise en place de mesures de redevabilité prend une dimension encore plus importante. En l'état actuel des choses, celles proposées par cette initiative sont encore largement insuffisantes.

La Nouvelle Alliance au Mozambique, ou lorsque le diable se cache dans les détails

Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de la Nouvelle Alliance au Mozambique, qui se fait par le biais de corridors de croissance agricole, illustre de manière concrète certains des risques afférents à ce projet et cristallise la dure réalité qui se cache derrière le volet pratique de sa mise en œuvre.

Le projet de la Nouvelle Alliance pour le Mozambique a pour objectif de soutenir le secteur agricole et d'accélérer la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNISA), et ce, par le biais de l'initiative Grow Africa, dans «l'optique générale de promouvoir la hausse des investissements privés et de développer l'innovation».³⁶ Le programme est axé sur des corridors de croissance définis par le gouvernement pour leur important potentiel agricole. Ces dernières années, des corridors de croissance agricole ont été instaurés dans plusieurs pays d'Afrique, dans le but de stimuler la production agricole. Considérés comme des instruments de la chaîne de valeur facilitant l'accès aux marchés, ces corridors³⁷ sont révélateurs du modèle de développement recherché, un modèle au sein duquel les partenariats public-privé (PPP) sont proposés comme la solution clé pour lutter contre la pauvreté et la faim.

L'une des promesses de la Nouvelle Alliance consiste à améliorer l'accès des producteurs d'aliments à petite échelle aux filières, ce qui suscitera, par là même, d'importants progrès en matière de développement. Toutefois, leur intégration aux chaînes de valeur, que faciliteraient ces corridors de croissance, est un processus long, assorti de frais de transaction élevés. Selon un rapport publié par l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) et Oxfam, l'approche de la chaîne de valeur n'est véritablement efficace que pour 2 à 10 % des petits producteurs, du fait d'une série de facteurs les maintenant à la «merci des plus grands producteurs».³⁸ Parmi les problèmes en question, on compte le manque d'information sur les marchés, la médiocrité des infrastructures et l'éloignement des marchés, les exigences strictes en matière de normes et le rôle, souvent opaque, des intermédiaires. Bon nombre de petits agriculteurs locaux craignent que ces corridors n'accroissent davantage encore leur marginalisation par rapport aux meilleures terres agricoles et ne contribuent à l'accaparement des terres et de l'eau.³⁹

Par exemple, l'expérience du corridor de développement de Maputo suggère que l'accent placé sur les producteurs et les négociants à petite échelle risque facilement de disparaître dès lors que les résultats financiers dictent des actions n'étant pas nécessairement compatibles aux objectifs sociaux et écologiques fixés. Selon une étude publiée en début d'année par le Centre européen de gestion des politiques de développement, «un des points positifs du corridor de développement de Maputo est qu'il a grandement amélioré les infrastructures reliant l'Afrique du Sud et le Mozambique et engendré des investissements conséquents. Si l'on adopte une perspective plus sceptique, on peut dire qu'il a servi les intérêts de la classe politique et des plus puissants parmi les élites mozambicaines et le secteur privé sud-africain, notamment les acteurs des industries extractives, sans aucunement profiter aux populations pauvres et aux producteurs d'aliments à petite échelle». L'étude conclut que si les corridors peuvent effectivement grandement profiter aux agriculteurs, «ils risquent de prendre la forme de *corridors de pouvoir* plutôt que de *corridors d'abondance*».⁴⁰

L'un des arguments avancés pour justifier l'approche basée sur les corridors est qu'elle permet d'exploiter des terres inutilisées, sous-utilisées ou en friche. Cependant, des recherches menées au Mozambique indiquent qu'il n'existe «presque aucun terrain véritablement inoccupé»⁴¹; en fait, certaines des terres les plus fertiles du pays sont exploitées dans le cadre de ces programmes. La question des droits fonciers et de l'inscription au cadastre est un problème complexe au Mozambique, étant donné que de vastes étendues de terre sont aux mains des élites politiques et économiques et qu'il n'existe aucun système de cadastre à l'heure actuelle. Selon l'Institut d'Oakland, les contrats relatifs aux transactions foncières les plus importantes, conclues entre le gouvernement et les investisseurs, sont tenus secrets et ne sont annoncés publiquement que pour les concessions supérieures à 10 000 ha.⁴² En outre, «de par son manque de transparence, le système d'acquisition des droits fonciers permet aux personnes disposant de relations d'obtenir de grandes exploitations à prix minime, ce qui encourage les activités d'acquisition de rentes».⁴³



Les principaux engagements politiques pris par le gouvernement du Mozambique dans son Cadre de coopération de la Nouvelle Alliance concernent, entre autres:

-] L'amélioration des incitations pour le secteur privé, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales en matière d'intrants et de semences, ce qui implique de mettre fin à la distribution de semences gratuites et non améliorées, et de prévoir des accréditations d'inspection pour le secteur privé,
-] La refonte des systèmes de droits d'utilisation du sol (dénommés DUAT au Mozambique) et l'accélération du processus de délivrance de ces droits, ce qui suppose d'élaborer et de ratifier les règlements et les procédures autorisant les communautés à conclure des partenariats par le biais de baux de location ou de sous-location,
-] La promotion de la libéralisation et la facilitation des échanges et de la commercialisation des produits agricoles, et
-] La ratification des règlements sur l'enrichissement des aliments (y compris la biofortification).

Outre ses promesses d'investissement, le secteur privé s'est engagé, au travers de lettres d'intention, à «préparer et exécuter de vastes mécanismes de consultation ouverts et durables du secteur privé avec le gouvernement du pays d'accueil, à propos desquels il entend formuler des conseils

et des orientations et auxquels il prévoit de participer». ⁴⁴ En ce qui concerne la redevabilité, le gouvernement et ses partenaires du secteur privé prévoient d'examiner les avancées réalisées à l'aune d'indices définis en commun, ce qui implique d'évaluer «les progrès accomplis par le gouvernement du Mozambique dans la mise en œuvre de ses engagements politiques et la consultation des investisseurs privés». ⁴⁵

Les deux principaux interlocuteurs du gouvernement du Mozambique dans le cadre de ce programme sont les États-Unis et le Japon. En septembre 2012, 19 entreprises étaient prêtes à signer une lettre d'intention résumant leurs objectifs en vertu de ce partenariat. Treize d'entre elles (dont nombre sont américaines ou japonaises) opèrent à l'échelle internationale et sont très actives dans le secteur des engrais et des semences, ainsi que des agrocarburants, de la pétrochimie et du secteur minier. Les autres sociétés mozambicaines participantes ont un projet largement axé sur le commerce international. Aussi, l'examen approfondi du Cadre de coopération pour la Nouvelle Alliance au Mozambique suggère-t-il que la consolidation d'un tissu productif constitué de petits agriculteurs, caractérisé par sa résilience et sa diversification, en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire, ne constitue en rien son objectif premier.

Conclusions et recommandations au G8

En conclusion, la CIDSE et l'EAA sont fortement préoccupées par le fait que la Nouvelle Alliance illustre l'émergence d'un régime d'entreprise pour l'agriculture mondiale. Nous émettons de sérieuses réserves car l'initiative encourage, en Afrique, la production d'aliments destinés à l'exportation, plutôt que de répondre aux besoins locaux et régionaux, en plus de convertir les Africains en fournisseurs de matières premières et en consommateurs d'aliments produits par les multinationales de l'agro-industrie cherchant à percer le marché africain. Il est impératif que l'ensemble de l'aide apportée par les pays du G8 en faveur de l'agriculture **viennent soutenir des investissements de qualité**, cohérents avec les principes internationalement reconnus en matière de droits humains et d'efficacité de l'aide, et adhérant aux principes de production durable du point de vue de l'environnement.

Nous pensons que les producteurs d'aliments à petite échelle devraient être en mesure de vivre dans la dignité en s'appuyant sur des moyens d'existence garantis et durables. Les gouvernements

nationaux ont en cela un rôle à jouer, en veillant à garantir la viabilité des denrées produites par les petits agriculteurs, et en investissant dans ces dernières, par le biais, par exemple, de la création de marchés destinés à écouler les produits locaux et durables fournis par les petits producteurs ⁴⁶. Ceci leur permettra également de dépasser le seuil de subsistance pour jouer un rôle vital sur les marchés locaux. Si la Nouvelle Alliance, ou tout autre partenariat, entend jouer un rôle productif dans le développement agricole, la preuve doit être faite que ces types de partenariats sont en mesure de profiter aux producteurs d'aliments à petite échelle, un point qui reste encore à démontrer. Dans l'espoir de contrecarrer certains des potentiels effets dévastateurs de la Nouvelle Alliance sur les populations pauvres d'Afrique, la CIDSE et l'EAA recommandent que des mesures soient prises autour des trois axes suivants: 1) l'amélioration de la cohérence des politiques en matière de droit à l'alimentation; 2) la réorientation de la vision et des voies à suivre pour atteindre un développement agricole durable, et 3) l'assurance d'un processus transparent, participatif et incluant la redevabilité.

La cohérence des politiques en matière de droit à l'alimentation

- }] **Des politiques cohérentes, solidement enracinées dans les droits humains**, doivent être la pierre angulaire de toutes les initiatives relevant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce n'est actuellement pas le cas de la Nouvelle Alliance. Les pays du G8 devraient redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les Directives sur le droit à l'alimentation et assurer leur suivi, et pour aider les gouvernements africains à en faire de même, en intégrant ces Directives à leurs accords de coopération au développement,
- }] Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale doit continuer d'être reconnu et respecté en sa qualité d'organe de prise de décisions à qui incombe légitimement le rôle de guider les efforts internationaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle; les **pays du G8 devraient aligner leurs initiatives sur les politiques du CSA** et soutenir ses processus, tels que les consultations sur les Principes pour un investissement agricole responsable (iar) et la mise en application du Cadre stratégique global, au lieu de créer des structures parallèles,
- }] Les **Directives volontaires du CSA pour la gouvernance foncière** devraient devenir le cadre formel de toute initiative en matière foncière soutenue par le G8, et ses normes en matière de droits humains doivent être appliquées aux entreprises comme normes minimales lors des transactions foncières. L'adoption d'une approche volontaire est insuffisante; une réglementation et une exécution strictes de ces Directives sont impératives pour empêcher l'accaparement des terres. De plus, les pays du G8 pourraient contribuer à la sécurité alimentaire en Afrique en assurant la cohérence des différents secteurs qui influent sur le développement, tels que l'énergie et le commerce. Les pays du G8 devraient en particulier mettre fin aux mandats d'incorporation, ainsi qu'à toute subvention à la production d'agrocarburants⁴⁷, et rejoindre le consensus international croissant reconnaissant les effets pervers de ces politiques sur la sécurité alimentaire des pays en développement.

Notre vision pour une agriculture durable

- }] **La production agroécologique**⁴⁸, qui assure des rendements réguliers et optimise l'utilisation des ressources locales tout en réduisant les impacts environnementaux et socio-économiques négatifs des pratiques intensives⁴⁹, doit être soutenue. Les pays du G8 devraient «promouvoir, améliorer et appuyer l'agriculture durable», comme ils s'y sont engagés dans le document final de la conférence des Nations unies (Rio+20). Pour cela, les gouvernements doivent garantir le

respect et la protection des droits des producteurs d'aliments à petite échelle sur les terres, l'eau, les variétés de semences traditionnelles et autres ressources naturelles,

- }] Les investissements agricoles ancrés dans les économies locales s'accompagnent d'un effet multiplicateur bien plus important pour réduire la pauvreté. **Le développement des marchés locaux** devrait constituer la première voie soutenue par les gouvernements, par opposition à une plus grande libéralisation du commerce et à la facilitation des marchés internationaux, comme le prévoient actuellement les pays du G8 à la veille du prochain sommet. L'approvisionnement, au niveau local, auprès de petits producteurs, permet notamment aux gouvernements d'assurer une source de revenus aux populations les plus vulnérables, écartées des programmes d'investissements plus grands,
- }] Afin de répondre aux défis posés par la volatilité des prix des denrées alimentaires, les pays du G8 pourraient apporter un soutien à la mise en place de **réserves alimentaires régionales**, telles que celles gérées par la CEDEAO. Ils devraient également encourager le secteur privé à fournir des informations transparentes et régulières concernant la production et les stocks, comme l'exige le *Système d'information sur les marchés agricoles* (AMIS), récemment mis en place à la FAO,
- }] Les gouvernements devraient **garantir des prix justes pour les denrées alimentaires**, ainsi que des débouchés commerciaux au niveau local, en promouvant la production rurale dans les zones urbaines, en investissant dans les infrastructures locales, en reliant les producteurs d'aliments à petite échelle aux petites et moyennes entreprises locales en vue d'une commercialisation dans les pays, et en donnant la priorité à la consommation d'aliments locaux et nationaux,
- }] Il est nécessaire d'investir dans des innovations technologiques appropriées aux réalités et aux contraintes propres aux petits producteurs. Il convient pour cela de cibler précisément l'échelle et le modèle de production utilisés par celles et ceux que nous entendons sortir de la pauvreté. L'approche consistant à placer l'accent sur les transferts de technologie Nord-Sud, qui considèrent les paysans comme des destinataires passifs de la technologie, est vouée à l'échec. Cette approche coûte des milliards et supposerait l'endettement des paysans africains pour payer les factures. Nous considérons non seulement que ce type de transfert de technologie ne fonctionnerait pas, mais qu'il risquerait également de perturber la résilience des modèles actuellement utilisés par les paysans. **Les transferts de technologie, ainsi que la recherche et le développement, doivent être pris en main par les paysans** et refléter les réalités et les conditions du terrain. Les semences génétiquement modifiées constituent une menace pour la sécurité alimentaire: elles



affaiblissent les systèmes alimentaires résilients et s'accompagnent d'effets néfastes multiples en matière d'environnement. Le G8 ne doit en aucun cas encourager la propagation des cultures génétiquement modifiées en Afrique. Le rôle important donné, dans cette initiative, aux entreprises semencières internationales, telles que Monsanto, présente des risques à cet égard, et

Le G8 doit veiller à **ne soutenir aucune initiative mettant en péril la nutrition**. La diversité des cultures est essentielle à la nutrition. En encourageant les pays à sélectionner une poignée de cultures pour l'exportation, on limite la capacité des paysans à diversifier leur production et leur nutrition, ce qui menace leur résilience en termes d'adaptation aux changements climatiques.

Comment garantir un processus légitime et inclusif

L'élaboration des politiques doit se baser sur la **participation active et inclusive** des populations les plus affectées par l'insécurité alimentaire. Le G8 doit appuyer, dans tous les plans qu'il propose, les espaces encourageant l'inclusion des OSC et des mouvements sociaux africains, en promouvant, par exemple, les mécanismes de redevabilité participatifs, par le biais desquels les communautés peuvent contrôler les activités des acteurs opérant sur leurs terres. Le G8 pourrait faire bien davantage pour éradiquer la faim en Afrique, s'il soutenait l'auto-détermination des personnes, pour décider des politiques les affectant et contribuer à leur élaboration; la souveraineté alimentaire constitue à cet égard un cadre utile, qui mérite l'attention de tous,

L'**apport d'un soutien spécifique et ciblé aux femmes paysannes** est essentiel à toute stratégie en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Bien que la Nouvelle Alliance mentionne les femmes comme sa cible, elle contient peu de détails concernant les modalités de mise en œuvre. L'accès des femmes aux ressources productives, en particulier à la terre, et aux services de vulgarisation, ainsi que le soutien aux coopératives de femmes constituent des éléments clés pour combattre la discrimination, qui s'accompagnent de bénéfices multiples pour les femmes elles-mêmes, leurs familles et leurs communautés. Il convient d'intégrer des objectifs clairs en termes d'égalité des sexes et des données ventilées par sexe aux programmes visant à autonomiser les femmes en les impliquant dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques agricoles.⁵⁰

Le G8 doit rechercher une **plus grande redevabilité et une transparence accrue** et en exiger de même de ses partenaires du secteur privé. Il convient pour cela de mettre l'accent non seulement sur les engagements financiers, mais aussi sur la qualité de l'aide apportée. L'un des principaux objectifs de la Nouvelle Alliance est d'augmenter les revenus des producteurs d'aliments à petite échelle en les encourageant à prendre part aux chaînes de valeur contrôlées par les grandes entreprises et les intermédiaires; ceci suppose d'établir des relations contractuelles avec ces entreprises. Il n'existe à l'heure actuelle aucun système permettant de contrôler la qualité ou l'équité de ces contrats, ni les relations entre les producteurs d'aliments à petite échelle et les entreprises dont ils dépendent. De la même manière, il n'existe aucun contrôle des pratiques de fixation des prix ou de crédit des entreprises étrangères qui entendent développer leurs réseaux de distribution (engrais, semences et autres intrants agricoles) en vertu de la Nouvelle Alliance. Des cadres réglementaires contraignants d'un point de vue juridique, soutenant une plus grande redevabilité et une transparence accrue, sont nécessaires pour protéger les producteurs d'aliments à petite échelle.

Les pays du G8 pourraient jouer un rôle important dans le soutien de la transition vers une véritable agriculture durable en Afrique, donnant la priorité à la résilience et protégeant et renforçant les atouts sociaux, économiques et écologiques des communautés locales. Enfin, ce sont les investissements publics durables et de qualité, permettant aux producteurs d'aliments à petite échelle d'investir dans leurs propres exploitations, qui garantiront la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Afrique. Malheureusement, l'approche adoptée par la Nouvelle Alliance risque bien d'augmenter la dépendance de l'Afrique vis-à-vis des capitaux étrangers et des investisseurs désireux d'influencer ses politiques et d'accéder aux marchés du continent. Comme l'indique le rapport de la FAO «La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2012»⁵¹, « les investissements des agriculteurs sont de loin supérieurs aux dépenses que les donateurs internationaux et les investisseurs étrangers consacrent à l'agriculture. Étant donné que les investissements des agriculteurs jouent un rôle prépondérant, il est essentiel de les placer au centre de toute stratégie visant à améliorer le montant et l'efficacité des investissements agricoles.» Dans ce contexte, et compte tenu des preuves énoncées ci-dessus, nous exhortons solennellement le G8 à revoir sa stratégie et à placer les petits producteurs et les populations les plus affectées par l'insécurité alimentaire au centre de ses politiques, au lieu de les reléguer derrière l'agro-industrie.

Références

- 1 Département britannique du développement international-UKaid (2013), Food: British charities launch drive to end hunger, www.dfid.gov.uk/News/Latest-news/2013/hunger-campaign-ngos/
- 2 David Cameron (2012), A G8 meeting that goes back to first principles, euobserver.com/opinion/118265
- 3 Maison-Blanche (2012), Fact Sheet: G-8 Action on Food Security and Nutrition, www.whitehouse.gov/the-press-office/2012/05/18/fact-sheet-g-8-action-food-security-and-nutrition
- 4 Ce n'est qu'en alliant les sciences et technologies modernes aux connaissances locales et traditionnelles que les connaissances, les sciences et les technologies agricoles (CSTA) peuvent améliorer, dans le sens d'une plus grande équité, les conditions auxquelles différents producteurs et gérants de ressources naturelles ont accès aux technologies, [www.unep.org/dewa/agassessment/reports/IAASTD/FR/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Executive%20Summary%20of%20the%20Synthesis%20Report%20\(French\).pdf](http://www.unep.org/dewa/agassessment/reports/IAASTD/FR/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Executive%20Summary%20of%20the%20Synthesis%20Report%20(French).pdf)
- 5 Ibid, note 3
- 6 Conseil européen (2012), L'UE au G8: Agir ensemble, www.european-council.europa.eu/home-page/highlights/eu-at-g8-acting-together?lang=fr
- 7 FAO (2009), Déclaration du Sommet mondial sur la Sécurité alimentaire, www.fao.org/fileadmin/templates/wsfs/Summit/Docs/Final_Declaration/K6050F_Rev10_WSFS_OEWG_FINAL_17_11.pdf
- 8 OCDE, Déclaration de Paris et Programme d'action d'Accra, www.oecd.org/fr/cad/efficacite/declarationdeparisurlefficacitedelaide.htm
- 9 Processus «visant à identifier, prévenir, atténuer et justifier comment une entreprise entend faire face aux impacts de ses activités sur les droits humains»
- 10 CIDSE (2013), Le cadre des Nations unies «Protéger, respecter, réparer» et ses Principes directeurs: Moteurs du changement?, www.cidse.org/content/publications/business-a-human-rights/bahr-in-the-united-nations/un-framework-guiding-principles.html
- 11 CIDSE (2011), La volatilité des prix des produits alimentaires: conséquences et impacts sur le droit à l'alimentation, www.cidse.org/content/publications/just-food/food-price-volatility/food_price_volatility.html
- 12 Banque mondiale (2013), Growing Africa: Unlocking the Potential of Agribusiness, siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/africa-agribusiness-report-2013.pdf
- 13 Ibid
- 14 USAID (2012), Key Facts the New alliance for Food Security and Nutrition, transition.usaid.gov/press/factsheets/2012/fs120518.html
- 15 Grain (2013), Le G-8 et l'accapement des terres en Afrique, www.grain.org/fr/article/entries/4664-le-g8-et-l'accapement-des-terres-en-afrique
- 16 Ibid
- 17 Groupe de travail «Alimentation et agriculture» du Forum sur l'environnement et le développement (2013), «G8 Initiative, New alliance for Food Security and Nutrition in Africa paves the way for radical opening of markets for international seed and agrarian corporations in African countries»
- 18 Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), par l'intermédiaire du NEPAD, répond aux défis posés par les politiques et capacités dans l'ensemble du secteur agricole et dans tout le continent africain. C'est une initiative sous contrôle africain et dirigée par l'Afrique qui représente la vision collective des dirigeants africains concernant l'agriculture en Afrique. Cette vision ambitieuse et globale de la réforme de l'agriculture nécessaire en Afrique se donne pour tâche d'atteindre dans ce secteur un taux de croissance moyenne annuelle de 6 % d'ici 2015. Cf. www.caadp.net/francais/about-caadp.php
- 19 Cf. www.nepad-caadp.net/about-caadp.php
- 20 Entraide et Fraternité (2012), L'appât du grain, L'agrobusiness - Quels enjeux pour l'agriculture paysanne?, www.cidse.org/content/publications/just-food/land-land-grabbing/lappat_du_grain.html



- 21 Le PDDAA offre une opportunité unique de promouvoir une recherche agricole de qualité en suivant les résultats de l'EICSTAD. Cependant il est loin de suivre la feuille de route de cette dernière. Des recherches effectuées par Aprodev et PELUM sur le 4^e pilier du PDDAA indiquent que celui-ci encourage un modèle agricole associé à la Révolution Verte, qui favorise une forte dépendance aux intrants agricoles onéreux comme les engrais et les pesticides ainsi qu'aux semences hybrides achetées auprès des entreprises de l'agro-industrie. Ceci s'effectue au détriment de la promotion de modèles d'agriculture durable susceptibles de bénéficier davantage aux paysans pauvres. Le Forum pour la recherche agricole en Afrique, principal partenaire du PDDAA pour la recherche agricole, plaide également pour des régimes forts en matière de droits de propriété intellectuelles (DPI) qui menacent les droits des agriculteurs à conserver et échanger leurs semences traditionnelles, ignorant ainsi le consensus en faveur de modèles de production agroécologiques comme solution viable pour l'agriculture africaine. Cf. aprodev.eu/files/Trade/aprodev_pelum_briefing_on_cadp_final2012.pdf
- 22 De Schutter, Olivier (2009), *International Trade in Agriculture and the Right to Food*, library.fes.de/pdf-files/bueros/genf/06819.pdf
- 23 Institute for Agriculture and Trade Policy (2012), triplecrisis.com/g-8-punts-on-food-security-to-the-private-sector
- 24 De Schutter, Olivier (2012), *Privatising aid is a dangerous strategy*, www.guardian.co.uk/commentisfree/2012/dec/11/privatising-aid-dangerous
- 25 Final Update on the US G8 Presidency (2012), www.state.gov/documents/organization/202643.pdf
- 26 Centre africain pour la biosécurité (2012), *South Africa's Seed Systems: Challenges to Food Sovereignty*, www.acbio.org.za/images/stories/dmdocuments/Seed_study-2012.pdf
- 27 www.state.gov/documents/organization/190625.pdf
- 28 Banque mondiale (2008), *Doing Business, an Independent Evaluation*, siteresources.worldbank.org/EXTDOIBUS/Resources/db_evaluation.pdf
- 29 Patel, Raj (2012), *Journal of Peasant Studies 2012 "The Long Green Revolution"*, www.academia.edu/2157100/The_Long_Green_Revolution
- 30 Think Africa Press (2013), *The G-8 alliance: Gambling in Food Security*, thinkafricapress.com/agriculture/g8-alliance-gambling-food-security
- 31 Cf. www.grain.org/fr/article/entries/4664-le-g8-et-l-accaparement-des-terres-en-afrique
- 32 Le forum Grow Africa est un partenariat conclu entre le Forum économique mondial, l'Union africaine (UA) et le NEPAD dans le but d'élaborer des plans en matière d'investissement et de faciliter le dialogue entre les pays partenaires et le secteur privé. Cette initiative est née des discussions tenues au Forum économique mondial, lors desquelles une nouvelle vision de l'agriculture en Afrique a été développée, sans grand égard pour la transparence et sans inclure les petits producteurs, cf. growafrica.com/about
- 33 Banque mondiale, CNUCED, FAO et FIDA (2010), *Principes pour un investissement agricole qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources*, unctad.org/en/docs/ciicrp3_en.pdf (en anglais uniquement)
- 34 Forum du Mécanisme de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition (2012), *Rapport final en préparation de la 39^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, p. 15-16, www.csm4cfs.org/files/News/100/csm_forum_2012_report_fr.pdf
- 35 *Stick to Africa's Plan* (2012), africasplansforg8.org/
- 36 *Nouvelle Alliance du G8, G8 Cooperation Framework to support the "New alliance for Food Security and Nutrition"* in Ghana, www.state.gov/documents/organization/190626.pdf
- 37 Paradoxalement, les territoires englobant ces corridors correspondent souvent à ceux de leurs prédécesseurs de l'époque coloniale. C'est notamment le cas du corridor de croissance agricole de Beira, qui couvre exactement la même zone géographique qui, à la fin du XIX^e siècle, faisait l'objet d'une concession à la Mozambique Company. Cette stratégie ravive ainsi le passé colonial, lorsque les intérêts du secteur privé étaient autorisés à imposer l'extraction des ressources naturelles et humaines du continent

- 38 Vorley et al. (2012), Faire pencher la balance, www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/tr-tipping-balance-agricultural-investments-markets-061212-summ-fr.pdf
- 39 Ibid
- 40 Byers, B. and Rampa, F. (2013), Corridors of power or plenty? Lessons from Tanzania and Mozambique and implications for CAADP, ECDPM Discussion Paper 138, www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Content/Navigation.nsf/index2?readform&http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Content/Content.nsf/0/CF1BFEC64FF96345C1257AFE003154D1?OpenDocument
- 41 Ibid
- 42 Hanlon et al. (2011), Understanding Land Investment Deals in Africa - Country Report Mozambique, Review of African Political Economy, www.rinoceros.org/IMG/pdf/ProCana_Case.pdf
- 43 Banque mondiale (2005), Mozambique Country Economic Memorandum, www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/IW3P/IB/2005/11/01/000160016_20051101095922/Rendered/PDF/326150MZ.pdf
- 44 Nouvelle Alliance du G8, Cooperation Framework to Support the New alliance for Food Security and Nutrition in Mozambique, feedthefuture.gov/sites/default/files/resource/files/Mozambique%20Coop%20Framework%20ENG%20FINAL%20w.cover%20REVISED.pdf
- 45 Ibid
- 46 Les programmes d'approvisionnement local sont utilisés avec succès, dans de nombreux pays, comme moyens permettant aux gouvernements de soutenir la génération de revenus pour les petits producteurs. L'Inde et le Brésil sont cités comme des exemples de meilleures pratiques. Le Programme alimentaire mondial adopte également une approche similaire par le biais de l'initiative Achats au service du progrès, www.wfp.org/purchase-progress
- 47 La CIDSE et l'EAA utilisent le terme techniquement exact «agrocarburants» au lieu de «biocarburants» pour les raisons indiquées dans le document publié par la CIDSE en 2012: Agriculture: du problème à la solution. Garantir le droit à l'alimentation dans un monde de contraintes climatiques, www.cidse.org/content/publications/just-food/food-and-climate/agriculture_from_problem_to_solution.html, et tel que défini dans les archives de documents de la FAO, à la page www.fao.org/docrep/007/j4504E/j4504e07.htm
- 48 En sa qualité de science appliquée, l'agroécologie utilise des notions et des principes en lien avec l'écologie pour mettre au point et gérer des systèmes agricoles durables au sein desquels une priorité est donnée, pour la fertilité des sols et la lutte biologique, aux ressources naturelles disponibles à l'échelle locale, par rapport aux intrants externes onéreux, tels que les engrais chimiques et les pesticides. Cf. EAA (2012), Nourishing the World Sustainably, Scaling up Agroecology, www.campaignforrealfarming.org/wp-content/uploads/2012/06/Nourishing-the-World-Sustainably-Scaling_up_acro-ecology.pdf
- 49 CIDSE (2012), du problème à la solution. Garantir le droit à l'alimentation dans un monde de contraintes climatiques (Cf. note 46)
- 50 De Schutter, Olivier (2012), Droits des femmes et droit à l'alimentation, www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20130304_gender_fr.pdf
- 51 FAO (2012), La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2012, p. xi, www.fao.org/docrep/017/i3028f/i3028f.pdf

Membres de la CIDSE



Autriche



Belgique



Belgique



Canada



Angleterre et
Pays de Galles



France



Allemagne



Irlande



Italie



Luxembourg



Pays-Bas



Portugal



Slovaquie



Ecosse



Espagne



Suisse



Etats-Unis

} L'Alliance œcuménique «Agir ensemble» (EAA) est un réseau international composé de plus de 80 églises et organisations chrétiennes, dont les membres appartiennent aux confessions catholique, évangélique, orthodoxe et protestante. Nos membres, qui représentent des dizaines de millions de Chrétiens à travers le monde, se sont engagés à parler et agir d'une seule voix sur des questions d'intérêt commun. Notre foi nous appelle à défendre la justice, la paix et un monde durable.
www.e-alliance.ch

} La CIDSE est une alliance internationale d'organisations de développement catholiques. Ses membres s'efforcent d'éradiquer la pauvreté et d'instaurer la justice dans le monde selon une stratégie qui leur est commune. Les actions de plaidoyer de la CIDSE couvrent les domaines suivants: la gouvernance mondiale; les ressources allouées au développement; la justice climatique; l'alimentation, l'agriculture et le commerce durable ainsi que les entreprises et les droits humains.
www.cidse.org